

Adresse du logement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Marennes-Hiers-Brouage | <input type="checkbox"/> Saint-Just-Luzac |
| <input type="checkbox"/> Bourcefranc-Le Chapus | <input type="checkbox"/> Le Gua |
| <input type="checkbox"/> Nieulle-sur-Seudre | <input type="checkbox"/> Saint-Sornin |

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

FICHE DE DOTATIONS

BAC

Type d'intervention :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Dotation Initiale | <input type="checkbox"/> Remplacement d'un bac <input type="checkbox"/> cassé <input type="checkbox"/> volé |
| <input type="checkbox"/> Retour Bac | <input type="checkbox"/> Réparations : _____ |
| <input type="checkbox"/> Changement composition foyer / Taille Bac | |

Nouveau Conteneur	
N° Puce :	
N° Cuve:	

Retour Conteneur	
N° Puce :	
N° Cuve:	

Retour stock Rebut

SACS PRÉPAYÉS

Type de sac	Nbre de rouleaux
30 L	
50 L	

BADGE

N° :

CARTE DE DÉCHÈTERIE :

Observations :



communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Régie des déchets
Service redevance

24, rue Dubois Meynardie - CS 50028
17320 Marennes-Hiers-Brouage

0 805 707 887

Service & appel
gratuits

N° Abonné : _____ Saisi le : _____

Chrono : _____ Par : _____

Cadre réservé au service

Reçu le : ____/____/____

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Accueil | <input type="checkbox"/> Tarification forfaitaire |
| <input type="checkbox"/> Téléphone | |
| <input type="checkbox"/> Courrier | |
| <input type="checkbox"/> Courriel | |

DOSSIER D'INSCRIPTION

REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service destinataire, un droit d'accès et un droit de rectification. Le service destinataire est la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. La mise en recouvrement de la redevance ordures ménagères est établie sur la base d'un fichier informatisé. La création du fichier a fait l'objet d'une déclaration (n°543030) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les services de la CDC garantissent la confidentialité dans l'exploitation de ces données.

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes, engagée dans le développement durable, a mis en place la **Redevance Incitative comme mode de facturation du ramassage des ordures ménagères**. Incitant au tri sélectif et à réduire la production de déchets non-valorisables, ce système est équitable puisque la facture est calculée en fonction de la production de déchets de chaque foyer.

La Redevance Incitative vous permet d'être acteur de votre facture et de payer en fonction de votre réelle utilisation du service. Elle sert à financer le service de gestion des déchets ménagers, et concerne donc tout utilisateur du service (ménages, entreprises, établissements publics, écoles, associations...).

C'est pourquoi vous recevez aujourd'hui cet imprimé. Ce fascicule est essentiel à **la mise à jour des données vous concernant ou à l'établissement de votre dossier si celui-ci n'existe pas**.

Merci de bien vouloir retourner ce document dans le mois suivant l'achat du logement ou la date de prise d'effet de votre contrat de location.

PASSÉ CE DÉLAI ET FAUTE DE RÉCEPTION DE CE DOCUMENT, UNE TARIFICATION FORFAITAIRE VOUS SERA APPLIQUÉE, SOIT 330,92 € / AN.

Bien sûr, il n'est dans l'intérêt d'aucun d'entre nous de mettre en place ce type de mesure, et nous faisons avant tout appel à votre civisme.

Comptant sur votre coopération,

Le Président
Patrice BROUHARD

> État civil de l'abonné

	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Nom		
Prénom(s)		
Date de naissance	____/____/____	____/____/____
Lieu de naissance		
Téléphone		
Courriel		

> Situation familiale

- En couple Célibataire
 Cas particulier à préciser : _____

Vous avez des enfants et/ou des personnes à charge :

Nom et Prénom	Lien de parenté	Date de naissance
		____/____/____
		____/____/____
		____/____/____
		____/____/____
		____/____/____

> Mémo

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est éditée en deux fois. Un acompte correspondant à 80% de la part fixe (1^{er} semestre) suivi du solde de 20% et de la part variable (2nd semestre).
- Toute demande de modification de cette redevance doit être formulée dans un délai de trois mois suivant son édition.

Service redevance : ri@bassin-de-mareennes.com ou au

- Le retrait des sacs jaunes s'effectue EN MAIRIE

0 805 707 887 Service & appel gratuits

> VOUS ÊTES LOCATAIRE

Fournir votre contrat de location complet.

Résidence principale en date du ____/____/____

Si votre entrée s'est faite après le 1er janvier, veuillez indiquer votre ancienne adresse :

Votre propriétaire

Nom Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

> VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Fournir votre attestation d'achat ou de remise des clefs si logement neuf.

Résidence principale en date du ____/____/____

Si votre entrée s'est faite après le 1er janvier, veuillez indiquer votre ancienne adresse :

Résidence secondaire Location saisonnière en date du ____/____/____

Veuillez indiquer l'adresse de votre résidence principale :

> Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Personne si différente du demandeur :

Fait à : _____

Nom et prénom : _____

Le : _____

Qualité : _____

Signature : _____

Tél. : _____